

Les homicides conjugaux en Europe : résultats provenant du *European Homicide Monitor*

Marieke LIEM (*Université de Leiden, Pays-Bas*), Janne KIVIVUORI (*Université d'Helsinki, Finlande*), Martti LEHTI (*Université d'Helsinki, Finlande*), Sven GRANATH (*Brottsförebyggande rådet, Suède*), Hanneke SCHÖNBERGER (*Université de Leiden, Pays-Bas*)

En raison des différences en matière de définitions, de sources de données et de procédures judiciaires, comparer les homicides perpétrés dans les pays européens n'est pas une tâche aisée. Face à ces limites, nous avons établi une base de données commune sur les homicides en Europe (EHM). La Finlande, les Pays-Bas et la Suède sont les trois pays fondateurs de cette base de données ; toutefois, des actions ont été menées en vue de mettre en œuvre cet outil dans d'autres pays d'Europe. Dans ce document, nous présentons cet ensemble de données ainsi qu'une récente analyse de l'un des types d'homicides les plus répandus : l'homicide conjugal. Ces résultats montrent que l'EHM, en tant que base de données commune, fournit une occasion unique de surveiller de près, et de manière détaillée, divers types d'homicides à travers l'Europe.

Mots-clés

Homicide, Europe, European Homicide Monitor, EHM, homicide conjugal, féminicide, comparaisons transculturelles.

Contexte

A ce jour, les connaissances et les informations dont nous disposons concernant les homicides en Europe sont relativement limitées (en comparaison avec les États-Unis, par exemple), en dépit des diverses sources statistiques existantes qui permettent de recueillir des informations à ce sujet. Au sein de l'Union européenne, il n'existe actuellement aucun

ensemble de données homogène comparable en matière d'homicides. L'une des sources les plus utilisées pour comparer, à l'échelle internationale, les données relatives aux homicides et aux causes de mortalité [OMS, 2010] ne contient malheureusement que des informations sur le nombre de victimes et leurs caractéristiques. Tandis que les informations concernant les auteurs, le contexte de l'homicide, le mobile et la relation entre la victime et l'auteur font défaut. Si les données qui concernent l'auteur, telles que les statistiques policières, fournissent des informations de base au sujet de la démographie des auteurs, ces données n'incluent généralement pas ou peu d'informations à propos des victimes. Les autres sources de données relatives aux homicides, telles que le système de justice pénale, diffèrent considérablement entre les



pays en ce qui concerne les lois, les politiques et les procédures pénales [Marcelo Fernando Aebi *et al.*, 2010].

Étant donné le caractère fragmenté des sources de données relatives aux homicides, des difficultés émergent lorsqu'il s'agit d'effectuer des comparaisons transnationales. Dans la mesure où chaque pays définit différemment l'homicide et applique des critères de sélection différents, cette situation se complique encore davantage [Smit, de Jong, & Bijleveld, 2012]. Cette approche fragmentée du recueil de statistiques sur les homicides rend impossible toute présentation d'un aperçu global des homicides, de leurs schémas et de leur fréquence à travers l'Europe.

En se focalisant sur chaque pays, on constate qu'un nombre limité de pays européens ont entamé, de façon indépendante, la construction de bases de données nationales relatives à tous les homicides commis sur des périodes étendues, allant de quelques années à plus de 40 ans. Les pays dans lesquels ces bases de données existent actuellement ou sont en cours d'élaboration comptent l'Angleterre et le Pays de Galles [Killias, Markwalder, Walser, & Dilitz, 2009 ; Soothill, Francis, Ackerley, & Fligelstone, 2002], les Pays-Bas [Liem & Leissner, 2016 ; Liem, van Wilsem, Smit, & Nieuwbeerta, 2012], la Finlande [Lehti & Kivivuori, 2012 ; Lehti 2017] et la Suède [Granath 2012, Caman, Kristiansson, Granath & Sturup, 2017]. Parmi ces bases de données, certaines s'appuient sur des fichiers de police ou des procédures judiciaires,

d'autres sur des statistiques de causes de mortalité, des rapports d'autopsie ou des archives de presse. Là encore, bien que ces bases de données nationales contiennent de nombreuses informations, les comparer à l'échelle transnationale s'avère impossible en raison des différences (juridiques) en termes de définition et d'approche. En bref : il est possible d'utiliser des statistiques sur les causes de mortalité, des statistiques policières et d'autres types de données concernant les homicides, pour évaluer la fréquence des homicides dans différents pays ; cependant, leur comparaison pose problème. Les données nationales plus détaillées au sujet des caractéristiques des homicides sont encore moins comparables du fait des différences juridiques et des divergences en matière de définition.

Pour contrecarrer ces restrictions, nous avons établi une base de données commune appelée « *European Homicide Monitor* » (EHM), permettant d'effectuer des comparaisons et des analyses parmi les pays européens. Jusqu'à présent, cette base de données est alimentée par trois pays : la Finlande, les Pays-Bas et la Suède. Des actions sont actuellement menées afin de mettre en œuvre l'EHM en Suisse, au Danemark, en Estonie et à Paris. Cet article a pour objectif de donner, pour la première fois, un aperçu récent de l'un des types d'homicides les plus répandus : l'homicide conjugal (*Intimate Partner Homicide* (IPH), en anglais), à partir de ce nouvel ensemble de données.

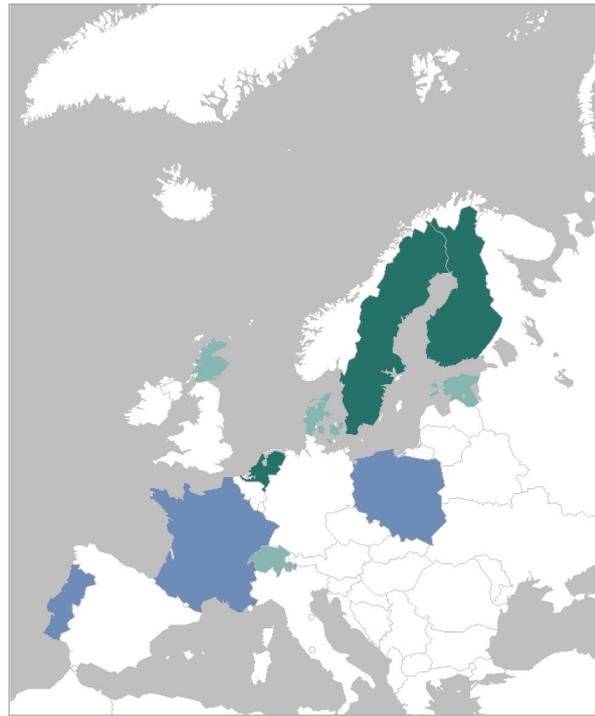
European Homicide Monitor

À ses débuts en 2009, l'EHM était un projet pilote d'une durée de trois ans, financé par l'Union européenne. Son objectif était de construire un ensemble de données comparables, basé sur les programmes nationaux de suivi des homicides existant en Suède, aux Pays-Bas et en Finlande, et de créer un manuel de codification qui pourrait aisément être adopté par d'autres pays intéressés par le recueil de données scientifiques au sujet des homicides.

L'idée de l'EHM est de proposer à des pays et à des régions une comparabilité normalisée leur permettant de confronter les différents schémas d'homicides et de réaliser une analyse au niveau individuel et au niveau de l'incident. L'architecture de l'EHM est construite selon trois principes majeurs. Tout d'abord, l'EHM est un outil de contrôle de tous les types d'homicides. Il inclut tous types de victimes et d'incidents. Cela représente un atout considérable, dans la mesure où les analystes peuvent ainsi comparer différents types d'homicides. Pour ce faire, ils utilisent la deuxième compétence majeure de l'EHM, à savoir, la possibilité de désagréger l'ensemble des schémas et des tendances concernant les homicides. Cela facilite la tâche des analystes lorsqu'il s'agit de spécifier quels sous-types d'homicides constituent potentiellement des modèles généraux comme les différences entre les pays ou les tendances transnationales. L'homicide conjugal représente effectivement un exemple pertinent pour témoigner du potentiel de l'EHM. Grâce à cet outil, les chercheurs sont en mesure de comparer les schémas relatifs aux homicides conjugaux dans différents pays, et de confronter ce type d'homicide aux autres types existants. Un système qui se focaliserait sur un sous-type de victimes ou d'homicides serait nettement moins exploitable pour la recherche que l'EHM. Enfin, le système EHM est « ouvert » : de nouveaux pays peuvent y adhérer, il suffit de commencer à utiliser le système de codification.

Au moment de la rédaction de ce document, sept pays collectent des données nationales compatibles avec l'EHM (voir figure 1) : le Danemark, l'Estonie, la Finlande, les Pays-Bas, l'Écosse, la Suède et la Suisse. En outre, des chercheurs et des instituts basés en France, en Israël, en Pologne et au Portugal prévoient ou préparent des systèmes de suivi des homicides à échelle régionale ou nationale (compatibles ou potentiellement compatibles avec l'EHM). En comptant les sept pays compatibles, six ans après la publication du premier rapport de synthèse, l'inclusivité de l'EHM a plus que doublé [Granath *et al.*, 2011].

Figure 1 pays fournissant actuellement des données sur les homicides (potentiellement) compatibles avec l'EHM. Vert : EHM intégralement appliqué ; vert clair : compatible avec l'EHM ; bleu : potentiellement compatible avec l'EHM. Exclu de la figure : Israël.



Pour fournir un aperçu des comparaisons internationales possibles grâce à l'EHM, cet article présente de façon globale cet ensemble de données et évoque les résultats d'une récente analyse concernant l'un des types d'homicides les plus répandus : l'homicide conjugal. La violence létale entre les partenaires constitue un domaine de recherche important du point de vue de la santé publique et des politiques de prévention. De plus, elle est d'un intérêt majeur du point de vue de la théorie criminologique. Dans le cadre d'une récente bourse d'études, le caractère général et le caractère spécifique des homicides conjugaux ont été confrontés en termes de portée générale (les auteurs d'homicides conjugaux commettent-ils également d'autres types de crimes ?) et de variables explicatives générales (les homicides conjugaux sont-ils associés aux mêmes causes et corrélations, comme le sont d'autres types d'homicides?). Des recherches antérieures suggèrent que les réponses à ces questions sont à nuancer : les violences conjugales ne constituent pas un « monde à part », elles ne sont pas non plus indépendantes des causalités sociales ou psychologiques, cependant elles présentent, elles aussi, des schémas spécifiques et distinctifs [Belgrave & Rying 2004 ; Dobash *et al.* 2004 ; Felson & Lane 2010 ; Kivivuori & Lehti

2012]. Bien que cet article ne compare pas explicitement les homicides conjugaux avec d'autres types d'homicides, la description des homicides conjugaux a indirectement pour but de permettre d'éventuelles comparaisons.

Méthodologie

Définitions

Homicide

Dans l'EHM, nous définissons l'homicide comme un acte de violence criminelle intentionnel perpétré par une ou plusieurs personnes et provoquant la mort d'une ou de plusieurs autres personnes. Cette définition recoupe des codes juridiques, relatifs aux homicides, similaires aux trois pays étudiés, et couvre à peu de choses près la définition utilisée dans d'autres ensembles de données multi-sites tels que le *National Violent Death Reporting System* (NVDRS - Système américain de déclaration de morts violentes) [CDC, 2016]. En Finlande, en Suède et aux Pays-Bas, la définition couvre les codes juridiques en matière de meurtre, d'homicide involontaire, d'infanticide et d'agressions menant à la mort. Les tentatives d'homicide, les suicides, les avortements, l'euthanasie et les suicides assistés ne sont pas compris dans les données. Ce n'est pas non plus le cas des homicides involontaires causés, par exemple, par la conduite en état d'ivresse, ou des homicides intentionnels mais juridiquement justifiés (par décision de justice), comme lorsque des officiers de police tirent sur un individu pour se défendre.

Homicides conjugaux

Suite à des études antérieures [Campbell, Glass, Sharps, Laughon, & Bloom, 2007], nous définissons les homicides conjugaux comme des homicides ayant lieu au sein d'un couple (marié ou non marié) ou d'un ancien couple.

Il est important de ne pas mettre les homicides conjugaux et les féminicides sur le même plan, ces derniers faisant référence aux homicides perpétrés envers les femmes en raison de leur sexe. Il est difficile de déterminer si une femme a été tuée en raison de son sexe, en particulier lorsque le mobile fait défaut. Par ailleurs, en plus du manque d'une opérationnalisation claire, le terme revêt une sorte de connotation politique. En outre, le terme féminicide ne fait pas de distinction entre le meurtre d'une femme par un (ex)-partenaire conjugal et le meurtre d'une femme dans d'autres contextes. D'autre part, ce terme ne prend pas en compte les homicides ayant lieu au sein de couples LGBT. La combinaison de ces facteurs fait du terme féminicide un terme moins approprié pour

les recherches empiriques sur la nature et la portée des meurtres commis dans un couple. Par conséquent, dans le présent document, lorsque nous évoquerons les homicides conjugaux nous ferons référence aux homicides perpétrés par des (ex)-partenaires conjugaux.

Données

Aux fins de cette étude, nous nous appuyons sur le cadre de l'EHM en vue de fournir un aperçu de la totalité des homicides conjugaux ayant eu lieu en Finlande (2009-2015), aux Pays-Bas (2009-2014) et en Suède (2009-2014), recensés par les autorités avant la date du 1^{er} avril 2017.

Les données finlandaises concernant les homicides ont été insérées par l'Institut de criminologie et de politique juridique de l'Université d'Helsinki (ICLP) dans le *Finnish Homicide Monitor* (FHM, programme finlandais de suivi des homicides). Le FHM se base sur les informations réunies au cours d'enquêtes préliminaires de police. Les informations sont directement et obligatoirement collectées par l'enquêteur en chef via un formulaire électronique standard. Pour les crimes qui ne sont pas élucidés dans un laps de temps raisonnable, les données disponibles sont conservées pendant une durée d'un an à compter du début de l'enquête, à condition que le cas soit toujours considéré comme un homicide probable. Le FHM contient un grand nombre de variables détaillées en lien avec les victimes, les auteurs et les caractéristiques des cas, y compris des données externes au sujet de précédentes condamnations prononcées par des tribunaux pénaux à l'égard des auteurs ou des victimes, et au sujet de décisions judiciaires.

Aux Pays-Bas, les données concernant les homicides proviennent de trois sources : des reportages médiatiques, des données policières et des dossiers judiciaires. Les reportages médiatiques sur les homicides sont extraits de la *Dutch Associated Press* et de *LexisNexis*. Ces reportages sont complétés et vérifiés à l'aide de données numérisées, concernant des homicides, provenant de la police nationale. Ensuite, ces données sont complétées et vérifiées par le biais d'une évaluation des dossiers judiciaires en version papier, qui comprennent les poursuites pénales relatives aux affaires, des extraits d'entretiens avec des suspects, des membres de la famille et des témoins. Dans certains cas, ces dossiers comprennent également des rapports médico-légaux sur la santé mentale.

En Suède, les données concernant les homicides pour la période 2009-2014 ont été collectées par le Conseil national suédois de prévention du crime. Toutes les évaluations de cas se basent sur des fichiers de police,

sur les verdicts rendus par les tribunaux (si un procès a eu lieu), et sur les documents relatifs à tout examen psychiatrique médico-légal qui aurait été conduit. En d'autres termes, les données contiennent un grand nombre de variables incluant des informations individuelles sur les caractéristiques des affaires, des victimes et des auteurs, offrant des possibilités d'analyses désagrégées sur les homicides conjugaux. Pour l'année 2014, on peut constater que les données sur les homicides en Suède n'ont jusqu'à présent été actualisées que pour la sous-catégorie relative aux homicides conjugaux.

Définitions des variables

L'EHM comprend des caractéristiques sur les homicides telles que le lieu, qui est considéré comme public si l'événement s'est produit par exemple dans un parc, une forêt, un espace de loisirs, un magasin, un restaurant, un bar, une rue, dans les transports publics ou sur le lieu de travail. Les lieux privés incluent le domicile particulier de la victime ou de l'auteur, un hôtel, un motel, un dortoir ou une voiture. Le mode opératoire est déterminé par la cause de décès de la victime, selon les causes externes de morbidité, conformément à la liste « agressions » de la Classification internationale des maladies (CIM 10) de l'Organisation mondiale de la santé. En mettant ce système en application, l'EHM utilise la même définition que la Classification internationale des crimes à des fins statistiques (ICCS) de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (UNODC). Cela comprend les causes de décès par armes à feu, objets contondants ou tranchants, strangulation, coups de poing/pied et d'autres modes opératoires tels que la mort par empoisonnement, explosifs, noyade ou incendie, ou encore provoquée par des blessures liées à un véhicule à moteur.

Analyses

Cette étude sert à fournir un aperçu préliminaire et descriptif des homicides conjugaux commis dans les trois pays examinés. En vue d'obtenir un aperçu descriptif

élémentaire, nous avons généré une syntaxe qui peut être exécutée séparément, dans chacun des pays participant à l'EHM, en utilisant la version 23 du logiciel SPSS (*Statistical Package for the Social Sciences* - logiciel d'analyse statistique et prédictive).

Résultats

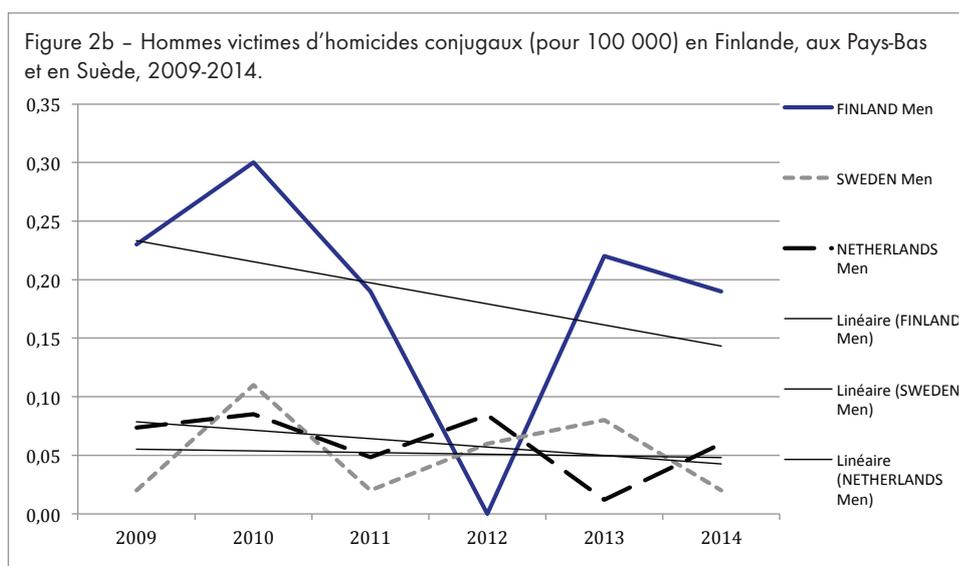
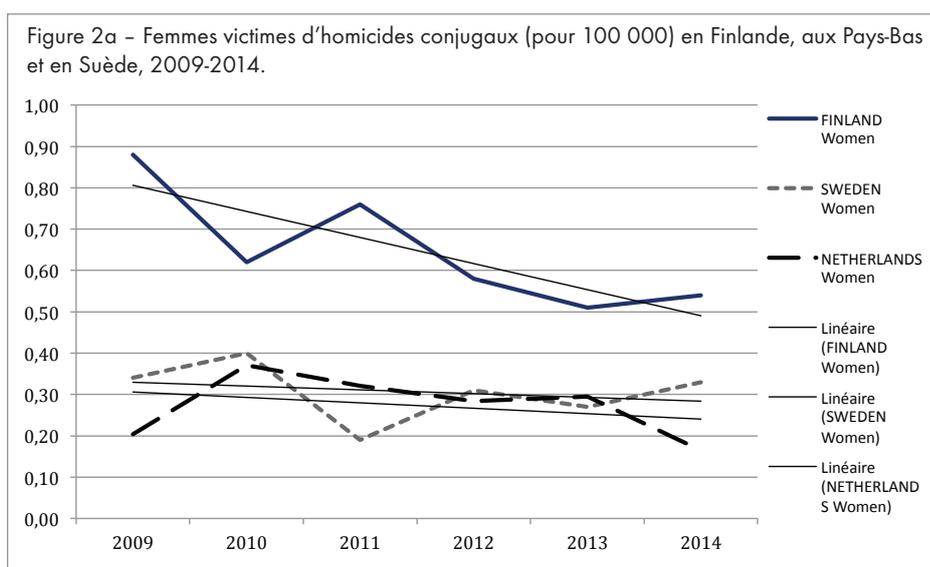
Caractéristiques concernant les affaires

Les résultats de l'EHM montrent qu'au cours de la période 2009-2014, en Finlande, 23 homicides conjugaux ont eu lieu en moyenne chaque année, tandis qu'aux Pays-Bas ce chiffre s'élève à 29, et en Suède à 17. Il existe des différences considérables au regard des taux d'homicides conjugaux. Ces derniers ont varié de 0,2 pour 100 000 habitants aux Pays-Bas et en Suède, à 0,4 pour 100 000 en Finlande. Ces différences se sont également reflétées sur le taux global d'homicides, qui s'élève respectivement à 0,94 et 0,85 aux Pays-Bas et en Suède, et qui atteint 1,89 en Finlande (voir Tableau 1).

Au cours de la période étudiée, le taux de victimisation des femmes parmi les homicides conjugaux a décliné dans les trois pays (voir Figure 2a), la plus forte baisse étant enregistrée en Finlande. Le taux de victimisation des hommes parmi les homicides conjugaux présentait davantage de différences dans le temps ; cela dit, tout comme celui des femmes, ce taux a décliné dans chacun des trois pays. C'est en Finlande que le taux d'homicides conjugaux envers les hommes a le plus baissé (voir Figure 2b). Ces tendances semblent être en adéquation avec les tendances générales relatives aux homicides masculins et féminins. En Finlande, le taux global de victimisation des hommes est passé de 3,28 en 2009, à 2,27 en 2014. Ce même taux concernant les femmes a également décliné. Il est passé de 1,25 pour 100 000 en 2009, à 0,97 pour 100 000 en 2014. En Suède, le taux global de victimisation des hommes est resté relativement stable, avoisinant les 1,53 pour 100 000, tandis que le taux global de victimisation des femmes marquait un déclin passant de

Tableau 1 - Taux de mortalité relatifs aux homicides conjugaux ou généraux (pour 100 000), en Finlande, aux Pays-Bas et en Suède, 2009-2014.

	Homicides généraux			Homicides conjugaux		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Finlande	1,89	2,66	1,16	0,42	0,19	0,65
Pays-Bas	0,94	1,20	0,50	0,17	0,06	0,27
Suède	0,85	1,15	0,55	0,20	0,05	0,31



0,70 pour 100 000 en 2009, à 0,53 pour 100 000 en 2014. Aux Pays-Bas, au cours de cette période, une légère baisse a été enregistrée sur la période, à la fois concernant la victimisation des hommes (de 1,41 à 1,19 pour 100 000) et celle des femmes (de 0,44 à 0,33 pour 100 000).

Dans tous les pays, la grande majorité de ces cas comptent une victime et un auteur (voir Tableau 2). En ce qui concerne le lieu du crime, la plupart du temps il a été commis dans le cadre domestique soit au domicile partagé par la victime et l'auteur, soit au domicile de l'auteur ou soit au domicile de la victime. Une part relativement restreinte de cas ont eu lieu dans des lieux ou des espaces publics, tels qu'un parc ou une rue (voir Tableau 2). En

faisant une distinction entre les zones rurales et les zones urbaines dans lesquelles des homicides conjugaux ont eu lieu, des différences considérables émergent entre les trois pays. En Finlande et en Suède, la majorité des homicides ont eu lieu dans des zones urbaines, tandis qu'aux Pays-Bas, la plupart sont survenus dans des zones non urbaines. En termes de mode opératoire, dans tous les pays, l'utilisation du couteau était le mode opératoire le plus répandu. Des armes à feu ont été utilisées dans un cas sur cinq en Finlande (21 %), et dans un cas sur six (15%) aux Pays-Bas et en Suède.

Tableau 2 – Caractéristiques concernant les cas d’homicides conjugaux en Finlande (2009-2015), aux Pays-Bas et en Suède (2009-2014).

	Finlande		Pays-Bas		Suède	
	N	%	N	%	N	%
Nombre de victimes						
1	137	92	162	94	95	96
> 1	12	8	11	6	4	4
Nombre d’auteurs						
1	144	97	166	96	99	100
> 1	5	3	7	4	0	0
Lieu du crime						
Domicile partagé par la victime et l’auteur	35	23	90	52	50	56
Domicile de l’auteur	25	17	13	8	11	12
Domicile de la victime	50	34	42	24	19	21
Parc, forêt ou espace de loisirs	6	4	5	3	3	4
Voie publique ou autre lieu public	5	3	7	4	2	2
Autre	28	19	15	9	4	5
Non connu	-	-	1	-	10	-
Région géographique						
Zone urbaine	119	80	70	40	57	66
Zone rurale	28	19	103	60	30	34
Non connue	2	1	-	-	12	-
Mode opératoire						
Arme à feu	32	21	22	15	13	15
Couteau ou arme tranchante	62	42	65	41	46	53
Objet contondant	11	7	11	7	4	5
Strangulation ou étouffement	25	17	44	28	17	19
Fumée ou feu	1	0,7	5	3	2	2
Autre	17	11	10	6	5	6
Non connu	1	0,7	16	-	12	-

Caractéristiques des victimes

Dans ces trois pays, la grande majorité des victimes étaient des femmes, cela dit, quelques différences ont été observées. La Finlande a enregistré le taux le plus élevé de victimes masculines (23 %), suivi par les Pays-Bas (18 %) et

la Suède (14 %). En Finlande et aux Pays-Bas, les victimes avaient généralement la trentaine ou la quarantaine bien avancée, tandis qu’en Suède elles faisaient partie soit d’une tranche d’âge plus jeune (25-34), soit d’une tranche d’âge plus âgée (45-54) (voir Figure 3).

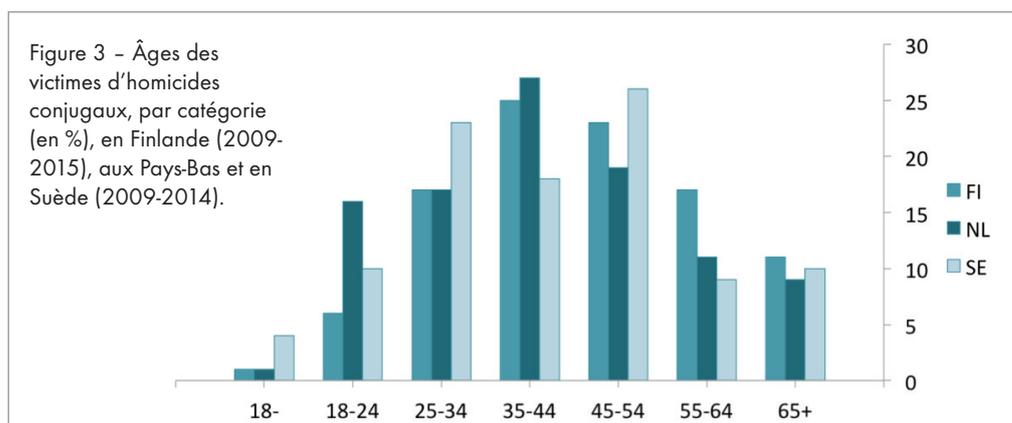


Tableau 3 - Caractéristiques concernant les victimes d'homicides conjugaux en Finlande (2009-2015), aux Pays-Bas et en Suède (2009-2014).

	Finlande		Pays-Bas		Suède	
	N	%	N	%	N	%
Sexe						
Femme	114	77	142	82	88	86
Homme	35	23	31	18	15	14
Âge						
< 18	2	1	2	1	3	4
18-24	9	6	28	16	9	10
25-34	25	17	29	17	20	23
35-44	37	25	47	27	16	18
45-54	35	23	33	19	23	26
55-64	25	17	18	11	8	9
> 65	16	11	16	9	9	10
Non connu	-	-	-	-	15	-

Caractéristiques des auteurs

Dans les trois pays, la majorité des auteurs était des hommes. Tout comme les données concernant le sexe de la victime, de légères différences sont apparues entre les pays : la Finlande a enregistré le taux le plus élevé d'homicides perpétrés par des femmes (21 %), suivi par les Pays-Bas (14 %) et la Suède (14 %). Lorsqu'on relie les données relatives au sexe de l'auteur et à celles relatives au sexe de la victime, les résultats montrent que dans les trois pays, la majorité des homicides conjugaux impliquaient d'abord des conflits homme-femme, puis des conflits femme-homme. Peu d'homicides conjugaux impliquaient un conflit entre hommes, et aucun des cas faisant partie de notre ensemble de données ne recense de conflits entre femmes. Par ailleurs la part la plus élevée d'auteurs en Finlande et aux Pays-Bas comptait des auteurs ayant la quarantaine bien avancée ou ayant dépassé cinquante ans. En revanche, en Suède nous avons observé un pic parmi les auteurs plus jeunes, se trouvant en fin de trentaine ou début de quarantaine. Au moment

du délit, la plupart des auteurs étaient en couple avec la victime féminine (épouse/petite amie actuelle) ; viennent ensuite les cas dans lesquels les auteurs étaient séparés de leur victime féminine (ex-femme/ex-petite amie). La troisième catégorie la plus importante était constituée par les cas dans lesquels les victimes étaient des hommes, en couple (mari/petit ami) avec l'auteur du délit. Quelques cas impliquaient des relations antérieures avec un homme (ex-mari/ex-petit ami) (voir Tableau 4). Dans les trois pays, les auteurs des homicides conjugaux ont tenté de se suicider dans environ un tiers des cas. Une tentative sur cinq a abouti à un suicide effectif.

En examinant de plus près les mobiles des auteurs, on constate que dans chacun des trois pays l'un des motifs principaux était la séparation, puis la vengeance et la jalousie. En particulier en Finlande, et dans une moindre mesure en Suède, les futilités se sont avérées être un mobile souvent mentionné. Ceci peut en partie s'expliquer par la prévalence relativement importante de la consommation d'alcool chez les auteurs, à la fois en Finlande (74 %) et en Suède (35 %).

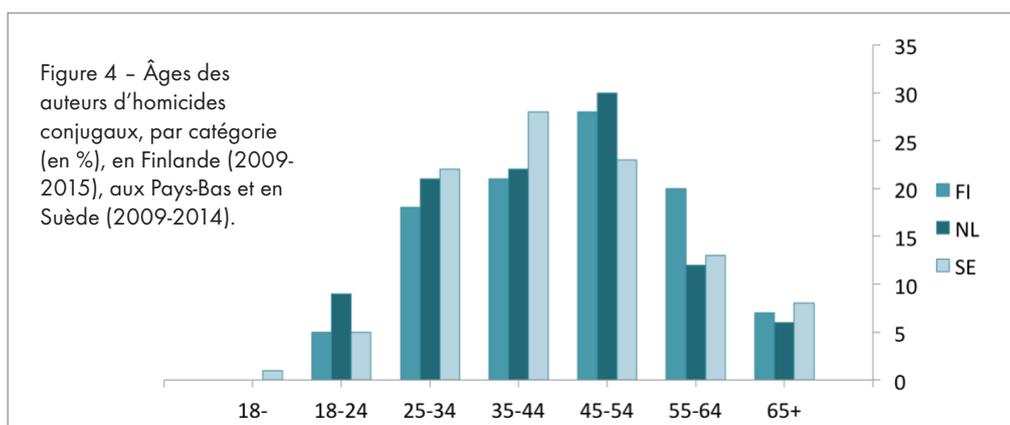


Tableau 4 Caractéristiques concernant les auteurs d'homicides conjugaux en Finlande (2009-2015), aux Pays-Bas et en Suède (2009-2014).

	Finlande		Pays-Bas		Suède	
	N	%	N	%	N	%
Homme	123	79	149	86	85	86
Femme	33	21	24	14	14	14
Âge						
< 18	0	0	0	0	1	1
18-24	8	5	16	9	4	5
25-34	27	18	35	21	18	22
35-44	32	21	37	22	23	28
45-54	41	28	51	30	19	23
55-64	30	20	21	12	11	13
> 65	11	7	11	6	7	8
Non connu	7	-	2	-	16	-
Sexe auteur-victime						
Homme-femme	114	77	142	82	88	85
Femme-homme	32	21	24	14	13	13
Homme-homme	3	2	7	4	2	2
Femme-femme	0	0	0	0	0	0
Relation entre l'auteur et la victime						
Mari (ou concubin)	17	11	8	5	11	11
Ex-mari (ou concubin)	5	3	1	1	1	1
Petit ami	10	7	16	9	2	2
Ex-petit ami	..		5	3	0	0
Femme (ou concubine)	67	45	51	29	45	46
Ex-femme (ou concubine)	28	19	16	9	28	28
Petite amie	19	13	44	25	4	4
Ex-petite amie	..		30	17	7	7
Prostituée (anciennement ou actuellement)	0	0	1	1	0	0
(Ex-)partenaires masculins, statut non connu	3	2	1	1	1	1
Suicide						
Suicide	31	21	31	18	19	19
Tentative de suicide	16	11	19	11	10	10
Pas de suicide/tentative de suicide	102	68	123	71	70	71
Mobile						
Vengeance et jalousie	36	26	20	17	13	16
Séparation	36	26	38	33	30	38
Sentiment de menace	12	9	6	5	2	2
Maladie mentale	12	9	11	9	10	13
Futilités	38	28	7	6	11	14
Autre	4	3	35	30	14	17
Non connu	11	-	56	-	19	-
Consommation d'alcool avant l'événement						
Pas d'indication de consommation d'alcool	37	26	108	76	54	65
Suspicion de consommation d'alcool	0	0	14	10	-	-
Consommation d'alcool avérée	107	74	20	14	29	35
Non connue	5	-	31	-	16	-
Sanction						
Auteur non sanctionné	36	26	31	19	20	30
Prison	93	66	100	61	39	59
Soins psychiatriques à long terme	11	8	6	4	7	11
Prison et soins psychiatriques	.	.	27	16	-	-
Non connue	9	-	9	-	33	-

Observations

Les homicides conjugaux en Europe

L'EHM nous a permis de réaliser des analyses comparatives détaillées au sujet de la nature et du degré des homicides conjugaux dans trois pays européens. Au cours de la période 2009-2014, nos résultats ont fait état d'une modeste, voire forte diminution des homicides conjugaux dans les trois pays européens concernés. C'est en Finlande que les diminutions les plus notables ont été observées au regard des taux d'homicides conjugaux masculins et féminins. Ces tendances semblent refléter les tendances générales au déclin des taux de victimisation des hommes et celui des femmes. Une évolution effective en Europe depuis le début du siècle [Marcelo F Aebi & Linde, 2010] et qui a été considérée comme la continuation d'une tendance au déclin à long terme des violences létales [Eisner, 2003 ; Pinker, 2011].

La diminution des homicides conjugaux dans ces trois pays coïncide avec les diminutions observées ailleurs [Abrahams, Mathews, Martin, Lombard, & Jewkes, 2013 ; Dawson, Bunge, & Balde, 2009], y compris aux États-Unis [Campbell *et al.*, 2007 ; Gallup-Black, 2005]. L'une des raisons permettant d'expliquer ces déclin est attribuée à un changement dans l'opinion publique et à la sensibilisation des citoyens au fait que la violence domestique est un crime plutôt qu'une affaire familiale, donc privée. Cette évolution a été accompagnée par l'intérêt accru de tous les secteurs de la société envers les homicides conjugaux, y compris le système de justice pénale, les services sociaux, le secteur de la santé et l'opinion publique. Des changements ont eu lieu au fil des années, à la fois concernant la réponse juridique vis-à-vis des violences domestiques et concernant les mesures prises par les forces de l'ordre dans le cas d'appels signalant des violences domestiques [Campbell *et al.*, 2007]. Dans le secteur des services sociaux, cela se traduit par exemple par la création de numéros d'appel d'urgence et de refuges destinés aux femmes battues et à leurs enfants, ainsi que de programmes d'intervention auprès des auteurs de violences [Campbell *et al.*, 2007 ; Reckdenwald & Parker, 2010]. Il est à noter que, lors d'études précédentes, la principale baisse enregistrée concernait les homicides conjugaux perpétrés envers des hommes [Campbell *et al.*, 2007 ; Reckdenwald & Parker, 2012], ce qui suggère que moins de femmes ont eu recours au meurtre de leur partenaire pour se soustraire à des situations de maltraitance.

Une autre raison qui pourrait expliquer le déclin des homicides conjugaux réside dans la fréquence du mariage : puisque dans de nombreux pays occidentaux les taux de

nuptialité diminuent et les taux de divorce grimpent, force est de constater qu'il existe simplement moins de types de couples au sein desquels des violences (létales) peuvent se produire [Campbell *et al.*, 2007 ; Reckdenwald & Parker, 2010, 2012]. En outre, un argument qui est avancé est que lorsque des premiers mariages arrivent plus tard, cela peut signifier qu'une plus grande sélectivité est opérée dans le choix du partenaire conjugal, réduisant ainsi la proportion de relations violentes parmi les mariages préservés [Dawson *et al.*, 2009].

Ensuite, d'un point de vue contextuel, au cours des dernières décennies les ressources des femmes (rémunération et niveau d'éducation), ont considérablement augmenté. Les femmes ont gagné en indépendance vis-à-vis des hommes en possédant leurs propres ressources, à la fois en matière de finances et en matière d'éducation, supprimant la nécessité de demeurer dans une relation violente pour cause de dépendance financière [Campbell *et al.*, 2007 ; Reckdenwald & Parker, 2010].

Nos résultats ont aussi permis de constater que dans les trois pays, les homicides conjugaux ont majoritairement été commis dans des relations hétérosexuelles, au sein desquelles les victimes féminines ont été tuées par des auteurs masculins. Dans chacun de ces trois pays, la plupart de ces événements ont eu lieu au domicile particulier, et ont été perpétrés au moyen d'une arme tranchante, par exemple un couteau. Dans la lignée des études précédentes, nous avons remarqué que les femmes âgées entre 30 et 45 ans environ étaient davantage susceptibles d'être victimes d'homicides, par rapport aux femmes de moins de 30 ans. À l'instar des constatations faites ailleurs, les hommes quadragénaires et quinquagénaires sont plus susceptibles d'être victimes d'homicides conjugaux que les hommes âgés de moins de 30 ans [Garcia, Soria, & Hurwitz, 2007]. En règle générale, les victimes étaient plus jeunes que les auteurs, une observation rapportée dans d'autres études [DeJong, Pizarro, & McGarrell, 2011], et qui pourrait s'expliquer par le fait que les victimes féminines sont souvent en couple avec des hommes plus âgés qu'elles. Cela trouve son explication dans la théorie dite de « domination masculine » (male proprietariness theory), ou de la probabilité qu'un homme plus âgé veuille avoir le contrôle sur une femme plus jeune. Une situation pouvant donner lieu à un contrôle d'une violence préoccupante [Daly & Wilson, 1988 ; Wilson & Daly, 1993].

Nos analyses ont également mis en lumière le fait que les auteurs d'homicides conjugaux se suicidaient dans environ un tiers des cas. Il a été avancé que ces suicides avaient pour cause la profonde dépendance vis-à-vis des partenaires, combinée à la peur de l'abandon [Liem & Roberts, 2009]. Dans de tels cas, les homicides-suicides

ne sont pas toujours perçus comme un acte mettant fin à la vie, mais comme la possibilité de poursuivre la relation (de dépendance), ensemble, après la mort.

À l'instar de certaines études antérieures, nous avons observé que les homicides conjugaux avaient pour principaux motifs la vengeance, la jalousie et la séparation [Leth, 2009]. Pour ce qui est des différences de mobiles en fonction du sexe, nous devons toutefois rester prudents en déclarant que les femmes tuent leur partenaire uniquement pour se défendre. Même si un petit pourcentage d'homicides a pour motif la légitime défense, dans le contexte de graves troubles mentaux ou d'abus d'alcool, les femmes tout comme les hommes ont tué par jalousie ou pour des futilités. L'abus d'alcool était un élément particulièrement répandu en Finlande et, dans une moindre mesure en Suède, pays dans lesquels une large proportion d'auteurs était sous l'emprise de l'alcool au moment de l'événement.

Les atouts et les faiblesses de l'EHM

Bien que l'EHM nous permette de comparer de façon unique les caractéristiques concernant les affaires d'homicide, les victimes et les auteurs entre les différents pays, l'ensemble de données n'en est pas moins exempt de problèmes.

En premier lieu, pour distinguer les divers sous-types d'homicide, y compris les homicides conjugaux, il est essentiel d'identifier la relation entre la victime et l'auteur. Les cas restant non élucidés, c'est-à-dire pour lesquels aucun suspect n'a été connu des autorités, sont demeurés des cas de type « inconnu ». Ce phénomène est susceptible de donner lieu à une sous-représentation de la prévalence globale des homicides conjugaux.

Par ailleurs, même si l'EHM a rendu possibles de nombreuses analyses détaillées, aucune information n'a pu être extraite concernant certaines variables individuelles ou spécifiques à des affaires. L'une de ces variables se rapporte au mobile ; elle se base généralement sur des déclarations provenant des auteurs et des témoins. Lorsque l'auteur a nié les faits (mais a été condamné), et en l'absence de déclarations de témoins fiables, le mobile n'a pas toujours pu être précisément déterminé.

De même, il est à noter que certaines variables se rapportent plutôt au contexte, et devraient donc être interprétées avec précaution. L'une de ces variables concerne les notions d'« urbain » et de « rural ». La nature rurale ou urbaine de ces événements dépend plus ou moins du contexte : ce qui peut sembler rural du point de vue des Pays-Bas (c'est-à-dire, en dehors d'une métropole

ou d'une zone urbaine majeure), n'est pas nécessairement rural du point de vue de la Finlande ou de la Suède (c'est-à-dire, à la campagne). À la place, de futures analyses pourraient adopter une approche relative à la densité : la densité de population serait considérée comme un instrument fiable de définition de l'urbain.

Le quatrième aspect à améliorer est de nature pratique : à savoir, la capacité à échanger des données sensibles entre les pays par voie électronique, sans risquer qu'elles ne tombent entre de mauvaises mains. Ce problème a été résolu grâce au partage d'une syntaxe commune, permettant à chaque pays d'appliquer la syntaxe à ses propres données nationales, sans partager les données brutes qui sont spécifiques à chacun d'eux. Nous avons opté pour cette approche en vue de surmonter les restrictions légales concernant le partage de données. En partie à cause du statut du Brå (conseil national suédois pour la prévention de la délinquance), statut d'autorité publique, la réglementation en matière de distribution et de partage d'informations avec d'autres pays a dû être analysée afin de s'assurer que le Brå bénéficiait du droit légal nécessaire à la réalisation des actions spécifiées. L'un des inconvénients de cette approche réside dans le fait qu'elle freine les analyses à variables multiples. Dans l'idéal, pour permettre de telles analyses, nous pourrions combiner les données (anonymes) spécifiques à chaque pays. Il faudra y prêter attention si l'EHM s'agrandit pour inclure d'autres pays, étant donné que les conditions essentielles, pour être en mesure de partager des données sensibles et la manière dont ces données doivent être utilisées et conservées à la fin d'un projet, sont susceptibles de varier en fonction des législations.

Prochaines étapes

En dépit de ces restrictions, nous sommes parvenus à créer un premier ensemble de données international qui soit en mesure de comparer les homicides. En examinant attentivement les variables à inclure, les définitions et les techniques de codification à utiliser, nous avons atteint cet objectif. Sous sa forme actuelle, au moins quelques sections de l'EHM sont mises en œuvre dans la collecte de données nationale sur les homicides au sein de différents pays européens.

Maintenant que l'EHM s'agrandit pour inclure des données émanant d'un plus grand nombre de pays et d'un plus grand nombre d'années, l'évolution du taux d'homicides peut être suivie et décomposée selon ses éléments constitutifs. De futures recherches pourraient se pencher sur les tendances qui émergent et formuler des hypothèses permettant d'expliquer pourquoi ces changements sont survenus. L'apport de données rendra également possible l'étude des similarités et des différences régionales en

comparant les données provenant de pays situés dans différentes parties de l'Europe et l'utilisation des variables explicatives externes pour comprendre les variations en matière de risque d'homicide selon le lieu. Les variations régionales et nationales peuvent également être utilisées pour tester certaines hypothèses liées à l'impact des soins médicaux d'urgence, des variables relatives à la structure sociale telles que la répartition des ressources ou des revenus, les modèles de relations... Des études orientées sur les politiques sont également en mesure d'évaluer les effets de la politique nationale en matière de port d'arme, de consommation d'alcool ou de stratégies préventives concernant les homicides [Sven Granath *et al.*, 2011]. Certaines de ces questions pourront être étudiées à l'avenir, en se focalisant sur les zones urbaines/métropolitaines d'Europe qui concentrent souvent des problèmes sociaux.

À un moment donné, il sera peut-être nécessaire de faire un inventaire des informations contenues dans les variables de l'EHM. En particulier, il y aurait lieu d'examiner la possibilité d'un suivi des dimensions politiques/idéologiques/religieuses qui entrent en compte dans les mobiles des homicides. Même si de tels incidents sont rares, il se peut qu'ils deviennent de plus en plus fréquents. De plus, l'un des objectifs des grands ensembles de données, est de rendre possible l'analyse des incidents rares (comme la « *Global Terrorism Database* », base de données mondiale sur le terrorisme).

Une évolution récente du réseau EHM est l'émergence du caractère « historique » des homicides. En d'autres termes, la codification de l'EHM peut de manière prospective

s'appliquer aux homicides actuels, comme dans les principaux pays de l'EHM, et de manière rétrospective aux homicides plus anciens. Les historiens-criminologues utilisent souvent des analyses quantitatives basées sur la codification de documents écrits provenant du passé. Il existe des bases de données historiques concernant les homicides, cependant il est peu probable qu'elles utilisent des codifications compatibles entre elles ou compatibles avec l'EHM. Si les historiens et les historiens-criminologues se mettaient à utiliser l'EHM à chaque fois que cela était possible, cela offrirait de nouvelles possibilités d'analyse de documents historiques se rapportant au domaine de la recherche en matière d'homicide. Même si nous appréhendons relativement bien la baisse du taux d'homicide sur le long terme [Eisner 2014], il est nécessaire d'entreprendre de nouvelles recherches sur la possible longue durée des motifs d'homicide, des types de conflit et d'autres schémas. De fait, les homicides conjugaux représentent un domaine dans lequel les théories prépondérantes prédisent que les mobiles resteront stables, et ce, pour toutes les périodes de l'histoire [Daly & Wilson 1988].

Nous espérons que ces indications, de même que les résultats présentés dans ce document, susciteront une plus grande utilisation des données de l'EHM, et que ce dernier sera reconnu comme une importante source, à l'égard de la recherche nationale et internationale, à la fois sur les homicides et sur les violences létales. À l'avenir, cet outil pourrait fonctionner comme l'une des infrastructures de données centrales pour la recherche en Europe, dans les domaines de la criminologie et des sciences sociales dans leur ensemble ■

Bibliographie

ABRAHAMAS (N.), MATHEWS (S.), MARTIN (L. J.), LOMBARD (C.), JEWKES (R.), 2013, «Intimate partner femicide in South Africa in 1999 and 2009», *PLoS Medicine*, 10(4), e1001412.

AEBI (M.F.), LINDE (A.), 2010, «Is there a crime drop in Western Europe?», *European Journal on Criminal Policy and Research*, 16(4), 251-277.

AEBI (M.F.), AROMAA (K.), DE CAVARLAY (B.A.), BARCLAY (G.), GRUSZCZYNSKA (B.), VON HOFER (H.), SMIT (P.), 2010, *European Sourcebook of Crime and Criminal Justice Statistics* (Vol. 4), Amsterdam, Boom Juridische Uitgeverij.

BELFRAGE (H.), RYING (M.), 2004, «Characteristics of spousal homicide perpetrators: a study of all cases of spousal homicide in Sweden 1990-1999», *Criminal Behaviour and Mental Health*, 14, 121-133.

CAMAN (S.), KRISTIANSSON (M.), GRANATH (S.), STURUP (J.), 2017, «Trends in rates and characteristics of intimate partner homicides between 1990 and 2013», *Journal of Criminal Justice*, Volume 49, P. 14-21.

CAMPBELL (J.C.), GLASS (N.), SHARPS (P.W.), LAUGHON (K.), BLOOM (T.), 2007, «Intimate partner homicide: review and implications of research and policy», *Trauma, Violence, & Abuse*, 8(3), 246-269, CDC. (2016), National Violent Death Reporting System. Téléchargé le 29 juin 2016, sur le site web : <http://www.cdc.gov/violenceprevention/nvdrs/>

DALY (M.), WILSON (M.), 1988, *Homicide*, New York, Aldine de Gruyter.

DAWSON (M.), BUNGE (V.P.), BALDE (T.), 2009, «National trends in intimate partner homicides: Explaining declines in Canada, 1976 to 2001», *Violence Against Women*, 15(3), 276-306.

- DEJONG (C.), PIZARRO (J.M.), MCGARRELL (E.F.), 2011, «Can situational and structural factors differentiate between intimate partner and “other” homicide?» *Journal of Family Violence*, 26(5), 365-376.
- DOBASH (R.), DOBASH (R.P.), CAVANAGH (K.), LEWIS (R.), 2004, «Not an Ordinary Killer – Just an Ordinary Guy. When men murder and Intimate Woman Partner», *Violence against Women*, 10, 577-605.
- EISNER (M.), 2003, «Long-term historical trends in violent crime», *Crime and Justice*, 83-142.
- EISNER (M.), 2014, From Swords to Words: Does Macro-Level Change in Self-Control Predict Long-Term Variation in Levels of Homicide?» *Crime and Justice*, 43:1, 65-134.
- FELSON (R.), LANE (K.J.), 2010, «Does violence involving women and intimate partners have a special etiology?» *Criminology*, 48, 321-338.
- GALLUP-BLACK (A.), 2005, «Twenty years of rural and urban trends in family and intimate partner homicide: Does place matter?» *Homicide Studies*, 9(2), 149-173.
- GARCIA (L.), SORIA (C.), HURWITZ (E.L.), 2007, «Homicides and intimate partner violence: A literature review», *Trauma, Violence, & Abuse*, 8(4), 370-383.
- GRANATH (S.), 2012, «Homicide in Sweden», in LIEM (M.), PRIDEMORE (W.) (eds.), *Handbook of European homicide research* (p. 405-419), New York, Springer.
- GRANATH (S.), GANPAT (S.M.), HAGSTEDT (J.), KIVIVUORI (J.), LEHTI (M.), LIEM (M.), NIEUWBEERTA (P.), 2011, *Homicide in Finland, the Netherlands and Sweden: A First Study on the European Homicide Monitor Data*, Stockholm, Brå, The Swedish National Council for Crime Prevention.
- KILLIAS (M.), MARKWALDER (N.), WALSER (S.), DILITZ (C.), 2009, *Homicide and suicide in Switzerland over twenty years (1980-2004): A study based on forensic medicine, police and court files*.
- KIVIVUORI (J.), LEHTI (M.), 2011, «Homicide in Finland and Sweden», in TONRY (M.), LAPPI-SEPPÄLÄ (T.) (eds.), *Crime and Justice in Scandinavia*, Vol. 40 (p. 109-198), Chicago, The University of Chicago Press.
- KIVIVUORI (J.), LEHTI (M.), 2012, «Social Correlates of Intimate Partner Homicide in Finland: Distinct or Shared With Other Homicide Types?» *Homicide Studies*, 16:1, 60-77.
- LETH (P.M.), 2009, «Intimate partner homicide», *Forensic science, medicine, and pathology*, 5(3), 199-203.
- LEHTI (M.), KIVIVUORI (J.), 2012, «Homicide in Finland», in LIEM (M.), PRIDEMORE (W.) (eds.), *Handbook of European homicide research* (p. 391-404), New York, Springer.
- LEHTI (M.), 2017, *Henkirikoskatsaus 2017*, Kriminologian ja oikeuspolitiikan instituutin katsaus 19/2017, Helsinki, Kriminologian ja oikeuspolitiikan instituutti. <https://helda.helsinki.fi/handle/10138/175210>
- LIEM (M.), LEISSNER (N.), 2016, «Fataal Geweld», in Liem (M.), Muller (E.) (Eds.), *Geweld en Geweldsbeheersing*. Deventer, Kluwer.
- LIEM (M.), VAN WILSEM (J.), SMIT (P.), NIEUWBEERTA (P.), 2012, «De daling van moord en doodslag in Nederland» [The homicide decline in the Netherlands], *Tijdschrift voor Criminologie*, 54(1), 18-32.
- LIEM (M.), ROBERTS (D.), 2009, «Intimate Partner Homicide by Presence or Absence of a Self-Destructive Act», *Homicide Studies*, 13, 339-354.
- PINKER (S.), 2011, *The better angels of our nature: The decline of violence in history and its causes*, Penguin, UK.
- RECKDENWALD (A.), PARKER (K. F.), 2010, «Understanding gender-specific intimate partner homicide: A theoretical and domestic service-oriented approach», *Journal of Criminal Justice*, 38(5), 951-958.
- RECKDENWALD (A.), PARKER (K. F.), 2012, «Understanding the change in male and female intimate partner homicide over time: A policy-and theory-relevant investigation», *Feminist Criminology*, 7(3), 167-195.
- SMIT (P.), DEJONG (R.), BIJLEVELD (C.), 2012, «Homicide data in Europe: definitions, sources, and statistics», in LIEM (M.), PRIDEMORE (W.) (Eds.), *Handbook of European homicide research* (p. 5-23), New York, Springer.
- SOOTHILL (K.L.), FRANCIS (B.), ACKERLEY (E.), FLIGELSTONE (R.), 2002, *Murder and serious sexual assault: what criminal histories can reveal about future serious offending*.
- OMS, 2010, Base de données de l’OMS sur la mortalité, Genève, Organisation Mondiale de la Santé.
- WILSON (M.), DALY (M.), 1993, «Spousal homicide risk and estrangements», *Violence and victims*, 8(1), 3.